

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C.SCIT2570
03

Le 7 mars 2003

Madame,
Monsieur,

Jevouspriedetrouverci -jointunecopiedelanote C. SCIT 2569,ainsique
desonannexe,quiestenvoyécejourauMinistredesaffairesétrangèresde
votrepayssetquia traitàlatroisième sessionduGroupedetravailssurlesnormes
etladocumentation(SDWG)du *Comitépermanentdestechniquesde
l'information(SCIT)*,quisetiendraausiège del'OMPI,34,chemindes
Colombettes,àGenève,dulundi5mai(10heures)auj eudi8mai2003.

Veillezagrée, Madame, Monsieur, l'assurance dema considération
distinguée.

Allan Roach
Directeur desservices informatiques et
Directeur, Division des projets informatiques

Pièces jointes : Note C. SCIT 2569
document SCI T/SDWG/3

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C.SCIT2569
03

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la troisième session du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du *Comité permanent de techniques de l'information (SCIT)*, qui se tiendra au siège de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, à Genève, du lundi 5 mai (10 heures) au jeudi 8 mai 2003.

Le projet d'ordre du jour (document SCIT/SDWG/3/1) est joint à la présente note.

Conformément aux décisions prises par le SCIT à sa sixième session plénière, qui s'est tenue à Genève du 22 au 26 janvier 2001, les documents de travail seront disponibles sur le site Web du SCIT à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/scit/fr/index.html>. Des copies sur papier seront mises à disposition uniquement sur demande.

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais et espagnol.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir faire connaître au Bureau International de l'OMPI, d'ici au 5 avril 2003, les noms et qualités de la ou des personnes qu'il a désignées.

Le 7 mars 2003

Pièce jointe : document SCIT/SDWG/3/1

